

26/06/2020



SCIENTIFIQUES

NOUVELLE DOCTRINE D'EMPLOI

La nouvelle doctrine d'emploi et sa nouvelle cartographie des services fragilisent la PTS.

La nouvelle doctrine d'emploi nous a été présentée en début d'année, nous avons émis de fortes réserves sur de nombreux points, puis, nous avons été informés (sans aucune concertation) de la mise en place d'une nouvelle cartographie des services. Nous avons alors de nouveau émis des réserves et des objections qui devaient selon le SCPTS être prises en compte par des accords locaux.

Force est de constater qu'il n'en est rien.

Le SNAPATSI maintient sa demande :

- *Un SDPTS de niveau 2 au minimum par département. Afin de maintenir une couverture efficace sur chaque département sans recourir à des services régionaux trop éloignés ou déléguer nos missions à la gendarmerie.*
- *Une formation à la gestion de scène de crime maintenue pour tous les SDPTS afin que les affaires à la limite du délit et du crime et les découvertes de cadavre soient traitées avec la meilleure technicité.*
- *Le développement de la formation continue afin que tous les personnels soient formés dès leur prise de poste et que les anciens puissent bénéficier régulièrement d'un recyclage.*

Nous demandons au SCPTS de s'engager sur ces points et d'assurer sa mission de tutelle nationale des services de PTS.

Les petits arrangements locaux ne permettront pas à la filière de s'organiser de manière cohérente et efficace.

La Police Nationale doit conserver un maillage territorial dense de services capables de traiter à la fois la délinquance et la petite criminalité.

Les évolutions de la procédure, où les avocats contestent de plus en plus souvent les éléments d'enquête, imposent que le traitement de toutes les infractions pour lesquelles l'auteur encourt une peine de prison soient traitées avec une grande rigueur et les moyens les plus modernes.

Nous attendons que les impératifs budgétaires ne viennent pas mettre à mal le réseau existant de services dont la compétence est une chance pour la qualité de l'enquête judiciaire.

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

Le SNAPATSI vous défend !